

Séance du 11 décembre 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 décembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Pocq, Arcouet, Lalanne, Mmes Chabaud-Nadin, Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Salducci à M. Lacassagne, M. Salanne à Mme Meyzenc.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : MOYENS GENERAUX – Accords-cadres de renouvellement du parc automobile – Signature des accords.

Le renouvellement du parc automobile conduit la Ville de Bayonne et son CCAS à l'acquisition régulière des véhicules neufs ou d'occasions récentes, assortie éventuellement de la reprise de véhicules anciens.

Par délibération du 17 juillet 2014, le conseil municipal a autorisé la constitution d'un groupement de commande avec le CCAS pour la conclusion d'accords-cadres afin de répondre aux besoins des deux organismes en la matière.

Ainsi, un appel d'offres ouvert européen a été lancé en vue de passer des accords-cadres, sans minimum ni maximum, pour une durée de douze mois et reconductibles trois fois pour des périodes de même durée.

La commission d'appel d'offres, réunie le 11 décembre 2014, a attribué les accords-cadres de la manière suivante :

Lot n°	Désignation	Titulaires	Montants du détail estimatif en euros HT
1	Véhicules thermiques - particuliers et camionnettes	SODEX-FIAT	8 389,50
		GAMBADE PEUGEOT	10 150,00
		BASKOTO RENAULT	11 078,33
2	Véhicules électriques - particuliers et camionnettes	BASKOTO RENAULT	10 695,75
		LEASE GREEN	13 550,60
		GAMBADE PEUGEOT	16 039,00
3	Véhicules thermiques - véhicules lourds (PL+3,5 tonnes) et véhicules spéciaux (balayeuse, laveuse...)	EUROVOIRIE	76 500
		CMAR	82 900
		MATHIEU 3D FAYAT	76 021
		BOSCHUNG ENVIRONNEMENT	77 000
		EUROPE SERVICE SCHMIDT	79 000
4	Véhicules thermiques - fourgons, véhicules à plateau ou à benne basculante environ 1,5 tonne	SODEX-FIAT	13 357,60
		BASKOTO RENAULT	14 870,00
		AGRIVISION	14 650,00
		GAMBADE PEUGEOT	16 611,00
		MAM	14 128,00
5	Véhicules thermiques - fourgons, véhicules à plateau ou à benne basculante entre 1,5 et 3,5 tonnes	SODEX-FIAT	18 555,60
		BASKOTO RENAULT	18 308,00
		GAMBADE PEUGEOT	18 676,00
		DARRIGRAND-RVI	22 600,00
		GAP VEHICULES INDUSTRIELS IVECO	28 000,00

Les accords-cadres se distinguent des marchés en ce que l'acheteur public n'est pas en mesure au stade de la passation, de définir avec exactitude toutes les modalités de ses besoins. En conséquence, les dispositions de l'article L. 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales qui permettent de prendre une délibération unique couvrant à la fois l'engagement de la procédure de passation et la conclusion d'un marché n'ont pas vocation à s'appliquer aux accords-cadres.

Aussi, au vu de la décision de la commission d'appel d'offres précitée, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les accords-cadres avec les entreprises retenues ainsi qu'à prendre toute décision concernant l'exécution des accords-cadres, le règlement et l'exécution des marchés subséquents.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.